

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 594

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances,
Mme Félicie Gérard, Mme Magnier, M. Jolivet et M. Plassard

ARTICLE 49 UNTRICIES

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Avant le 1^{er} septembre 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité d'une révision du barème des indemnités kilométriques prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre du véhicule en lieu et place de sa puissance administrative. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la demande de rapport formulé à l'article 49 untricies supprimé lors de l'examen au Sénat.